

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCE & LITTÉRAIRE.

Imprime et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co., à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

No 204.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 29 JUILLET 1830

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 14e classe

DE 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 7 Aout.

PROSPECTUS	10,000	10,000
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " " "	3,000	3,000
1 " " "	1,800	1,800
1 " " "	1,400	1,400
1 " " "	1,200	1,200
1 " " "	1,008	1,008
6 " " "	500	3,000
6 " " "	300	1,800
6 " " "	200	1,200
156 " " "	50	7,800
155 " " "	30	4,630
624 " " "	8	4,992
7800 " " "	4	31,200

8,760 Lots 873,080
15,600 Billels blancs.
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les Billels restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des Billels blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il est révisé respectivement, comme suit:.....
No. 1, 2 et 3..... 3,000
2, 1 et 3..... 1,800
3, 1 et 2..... 1,400
3, 2 et 1..... 1,200
1, 2 et 3..... 1,008
Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 500
Les 5 autres billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: les 1er, 2e, et 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 200
Les 155 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: le 3e et le 4e, auront chacun droit à..... 50
Les 155 billets qui auront deux des numéros tirés, le 1er, et le 2e, auront chacun droit à..... 30
Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros restants, auront droit chacun à..... 8
Les 7800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à..... 4
Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.
Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.
Prix des Billels.
Entier \$ 4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16, demi et quart en proportion.
J. B. FAGET—Directeur

\$20 DE RECOMPENSE.
PARTI MARRON de chez le sousigné, le nègre nommé NED, boulangier, appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le livrera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine de perdre pour jamais toute la rigueur des lois.
BESDUNES POINCY.
17 juillet—4f Rue du Maine.

Davenport et Maxent,
ONT l'honneur de recevoir le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin dans la rue Royale No. 182, entre les rues Toulouse et St. Pierre, où ils tiendront constamment un assortiment de provisions pour l'usage des familles. Ils espèrent qu'en vertu des efforts qu'ils ne cessent de faire afin d'exécuter avec zèle et ponctualité, les ordres qu'on leur donnera, se rendre dignes du patronage de ceux qui viendront bien leur accorder leur confiance.
15 juillet—3

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 19 juillet 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Thomas Ruiz contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné que l'assemblée de ses créanciers ait lieu à l'office de Mr. Hugh Pedeclaux, not. pub. le Lundi 2 Aout prochain, pour délibérer sur les affaires mentionnées; et en même temps il est de plus ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.—Je certifie ce qui est ci-dessus.
S. BLOSSMAN, 20 juillet Deputé Greffier.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Hoffman contre le steamboat Plaque-mine, capitaine Curry.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 3 Aout prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLACQUE-MINE, ses appareils et fournitures. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
LS. DAUNOY, 24 juillet Marshal.

H. Crosshorn contre Joseph Harris.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Gahon Prével, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 3 Aout prochain, à 5 heures de l'après midi, sous le principal, 2 charrettes, 2 paires de roux, une brouette, et autres articles consistant en bois &c. &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
LS. DAUNOY, 24 juillet Marshal.

R. Davidson contre Jacques Guenon.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Hermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 9 d'Aout prochain, à midi, à la bourse d'Heulett, au coin des rues de Chartres et St. Louis.
Une négresse nommée MARIE, saisie dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, 9 juillet Marshal.

COUR des Preuves.—Paroisse de Jefferson.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente, Lundi le 23 août 1830, à 10 heures du matin, sur l'habitation maintenant occupée par Mme. Beale, à une lieue et demie au-dessus de la ville, et du même côté du fleuve, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Thomas Beale père, décédé.
L'HABITATION ci-dessus, qui est située dans la paroisse de Jefferson, sur le côté gauche du fleuve, à une lieue et demie au-dessus de la ville de la N.-Orléans, mesurant 8 arpents de face sur le fleuve et 100 arpents de profondeur, ou elle se termine dans une pointe formant un triangle; bornée dans la partie supérieure par l'habitation de J. B. F. Lebreton et dans la partie inférieure par celle de Robert Avant, ensemble la maison et tous les édifices et améliorations.
AUSI:
Dix-huit Esclaves; SAVOIR:
ALLEN, quarteron, âgé de 35 ans, domestique de maison.
LUCY, âgée de 30 ans, domestique de maison, blanche, et repasseuse, avec son enfant Maria, âgée de 10 ans.
WILLIAM, mulâtre âgé de 20 ans, charretier et domestique de maison.
ISAAC, âgé de 60 ans, cuisinier.
BAPTISTE, nègre âgé de 18 ans, charretier.
NANCY, âgée de 45 ans, avec ses trois enfants, savoir: Henry, âgé de 7 ans; George de 5, et Elizabeth de 2.
BILL, nègre âgé de 20 ans, charretier.
ELSEY, négresse âgée de 30 ans, domestique de maison.
FRANCOISE DUCROS, négresse de 60 ans.
FRANCOISE NEGRO, de 55 ans.
FRANKY, négresse de 40 ans, cuisinière, blanche, se et repasseuse.
REUBEN, nègre de 20 ans, charretier.
WILSON, nègre de 27 ans, charretier.
AUSI:
Les animaux et voitures suivantes:
11 VACHES, 2 veaux, 2 Taureaux, 7 Génisses, 2 paires de Chevaux à voiture, un Cheval à selle, une voiture, un cabriolet et deux charrettes.

Conditions.—Les animaux et voitures payables comptant, pour toute somme au-dessous de \$ 100, et pour \$ 100 et au-dessus, 3 mois de crédit, en Billels endossés à satisfaction, et payables à la Nouvelle-Orléans.
Les esclaves payables en deux termes égaux à la fin d'Avril des années 1831 et 1832, en Billels payables à la N.-Orléans, endossés à satisfaction, et avec hypothèque sur les esclaves.
L'habitation, payable en quatre paiements égaux, à la fin d'Avril des années 1831, 1832, 1833 et 1834, payables à la N.-Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Séghers, notaire public, à la N.-Orléans, dans le bureau de qui est déposé le plan de l'habitation, pour l'inspection des acheteurs.
J. M. HARANG, 23 juillet—4, 1ps. Juge.

AVIS.—Le sousigné a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'établir dans cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront traités et où les chevaux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance. Il continue aussi l'exercice de sa profession de chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.
JEAN GUADIZ, 15 juillet.—10

AVIS aux Dames.
LES Dames sont respectueusement informées qu'à partir de ce jour, on leur servira des GLACES ET SORBETS, dans le local attendant à l'établissement des sous-ignés, lequel a été préparé de manière à les recevoir dignement. Mr. Berreau ayant un établissement connu sous ce rapport, ne négligera rien pour satisfaire tous les goûts et en yariant ses glaces, et s'efforcera de mériter l'approbation des Dames et Messieurs qui honoreront de leur présence cet établissement.
8 J.—MERLE & GREAUBEAU

COUR DE DISTRICT.—P. B. Laroche et autres, vs. Pierre Derbigny.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il est exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 29 juillet, à une heure de l'après midi, un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 120 pieds 11 pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, sur 114 pieds de profondeur, de la rue de la Levée à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur la rue Tchoupitoulas, ainsi dans le dit procès.
G. W. MORGAN, 26 juin Sheriff.

ATTENDU que depuis le commencement du procès ci-dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Félix de Armas, notaire public, le 31 Mai 1828, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs ou le plus grande partie d'icelui, a été vendu par feu Mr. Pierre Derbigny le défendeur, de son vivant, à MM. Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet Etat.
Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samuel Hermann fils, manquent de remplir leur dit engagement; les demandeurs ont requis le sheriff de vendre la terre en trois portions marquées A B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte notarié ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait, le même jour 31 Mai 1828, par Mr. Joseph Pilié, voyer de la ville, l'original duquel plan est annexé à l'acte notarié ci-dessus.
Une copie de ce plan est affichée au café de la bourse d'Heulett, où elle sera laissée jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant:
1o. La portion désignée par la lettre A, formant encogiture des rues St. Joseph et Lafayette, ayant, mesure américaine, 155 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette; séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Walden par une ligne de 112 pieds 11 pouces, parallèle à la rue de la nouvelle levée, et dans le fond par une ligne de 150 pieds parallèle à la rue St. Joseph. La portion B formant aussi encogiture aux rues St. Joseph et Lafayette et dans la partie de face à la rue Lafayette, mesure, 106 pieds 11 pouces de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 112 pieds 11 pouces parallèle à la rue de la nouvelle levée, et dans le fond par une ligne de 111 pieds 11 pouces parallèle à la rue St. Joseph.
La portion C formant encogiture des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 100 pieds de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds de face à la rue des Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 109 pieds parallèle à la rue St. Joseph.

Avocats de P. Laroche et de C. Laroche, les demandeurs dans le procès ci-dessus mentionné.
28 juin—3

LE SOUSIGNÉ a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 99 rue Thoupitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelas, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à l'ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.
Juill. 6 m W. C. QUIRK.

DEMANDE d'un professeur Anglais.
ON désire trouver pour la campagne, un professeur anglais qui sache parler, et le français, et qui connaisse l'arithmétique. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au bureau de cette feuille.
20 juillet—4

COUR DE PAROISSE, pour la Paroisse et Ville de la N.-Orléans—Présent l'hon. J. Pitot.—François Fontaine contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en pleine cour le samedi 31 juillet courant, pour prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et faire connaître les raisons, s'il en est, pour lesquelles il ne serait pas déchargé de sa dette par sa pétition. Et jusqu'à ce jour, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.—Je certifie ce que dessus.
S. B. BLOSSMAN, 10 juillet—1f Adj. au Greffier.

IL a été conduit au syndic du 3ème District de la paroisse Jefferson et de pose sur l'habitation de Mr. Jean Bte. Lebreton, les animaux suivants:
QUATRE VACHES ROUGES, marquées A sur la croupe et même marque sur les côtes, côté gauche.
1 vache rouge marquée JS, ayant un peu de blanc sous le ventre, et les cornes coupées.
UNE JUMENT gris de fer, marquée Y L à la croupe du montoir.
St. Pierre au Mercredi 4 Aout prochain, les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour sur les lieux à 4 heures de l'après midi par le syndic sous-igné.
22 juillet—6 ED. GUILLOTTE.

Régis par le brick South-Carolina, de Mar- seilles et à vendre par Mme. Vve. Dupas, encogiture des rues de Chartres et Toulouse, du Thon à l'huile, Des Olives farcies.
25 mai—3

Le sousigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir:
Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à \$1 la balle.
Régénérateur de Tranche la Hausse à \$1 la balle.
Purgatif de Roy par Cottin à \$1 do.
Vomi Purgatif do. do. 50 cts.
Grains de Santé de Dr. French à \$4 la douzaine.
Essence d'anis, de citron, de fleurs d'orange, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patentes, Cantharides. &c. &c. &c.
De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine.
24 juillet. FORESTIER.

Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST. CHARLES, COUR DES PREUVES.
LUNDI 23 Aout prochain, à 11 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse; à la requête de Mr. James P. Fréret, Exécuteur Testamentaire de feu Mr. Valentin Daublin, décédé, habitant de cette paroisse; il sera vendu à l'enchère publique, par le juge excoécuteur sous-igné, les objets ci-après détaillés, appartenant à la communauté qui a existé entre le dit feu Sr. Valentin Daublin et dame Charlotte Brouillard son épouse.
SAVOIR:
1o. UNE HABITATION située dans la paroisse St. Jean Baptiste, appartenant à la dite habitation nommée Picou, et dont le juge sous-igné sera dûment autorisé d'effectuer l'adjudication; laquelle propriété a environ un arpent et un tiers de face au fleuve, et une profondeur de trente arpents, plus ou moins, avec une petite maison habitable.
2o. Un maître nommé ALEXANDRE, âgé de 24 ans, cocher.
3o. Une négresse nommée MARGUERITE, âgée de 40 ans, domestique de maison.
4o. Une négresse nommée CELESTE, âgée de 23 ans, do. do.
5o. Une mulâtresse nommée LOUISE, âgée de 45 ans, do. do.
6o. UNE VOITURE à quatre roues, deux CHEVAUX de voiture et une paire de BOEUFs.
CONDITIONS.—
L'habitation payable en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.
Les esclaves payables en trois paiements égaux, savoir, un tiers en Mars 1831, un tiers en Mars 1832, et un tiers en Mars 1833.
La Voiture, les Chevaux et les Boeufs seront payés en tout Mars prochain.
Les acquéreurs donneront hypothèque sur l'habitation et les esclaves, et feront leurs Billels payables à domicile à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction de Mr. James P. Fréret.
Les frais d'acte de vente et d'hypothèque à la charge des acquéreurs.
Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.
27 juillet—12 MOREL GUIRAMAND, Juge.

AVIS.
J'AI l'honneur de prévenir les dames et de puis des leçons de la Nouvelle-Orléans qui ont pris des leçons de Madame Reynolds ainsi que celles qui désirent apprendre ce genre de peinture, que je l'enseigne d'une manière plus parfaite, mes dessins plus réguliers, offrent des tableaux qui ressemblent le tout des fleurs à la fraîcheur du coloris. Ayant l'avantage de faire ceux de mes patrons qui nécessitent un trait plus fin, plus délicat sur cuivre, j'ai l'honneur de Madame Reynolds n'avait point, et cela me fait espérer que les dames de famille voudront bien m'accorder leur confiance.
J'enseigne aussi en quelques leçons, à faire sur verre doré, le portrait à la silhouette ainsi que des encadrements de gravures; ces portraits d'une ressemblance parfaite, ont l'avantage de se conserver pendant plusieurs générations. Je confectionne aussi des pastophores à l'aide de quels on peut exécuter plusieurs espèces de dessins sans avoir dessiné, les diminuer ou les augmenter à volonté dans les règles les plus exactes des proportions.
Malgré les divers avantages, le prix des leçons sera le même que celui de Madame Reynolds.
A. RENOIR, 27 juillet—2 Rue Bourbon, No. 172.

5 Piastres de récompense.
Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) âgée d'environ 23 ans. 5 pieds 3 ou 4 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude; on suppose qu'elle est recueillie dans un des faubourgs Supérieurs.
La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geôle ou au No. 179 chemin du Bayou.
24 juillet—3f.

A LOUER.
DEUX négresses, bonnes cuisinières, blanchisseuses et parlant le français et l'anglais. S'adresser au bureau de cette feuille.
22 juillet—3

FROMAGE DE GOSHEN.
EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le sous-igné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.
28 mai Rue Royale No. 115

MAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
L'ÉCOLE de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$4.00 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi) cinquante deux onces de pain pour un écu.
24 juillet D. PHEUR, maire

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.
40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs supérieures,
D'importations antérieures.
200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. pr.
600 caisses vin rouge et blanc,
25 ballons de lignes assorties,
10 do. brain jaune pour moustiques,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de fer, et
15 matras eau de cologne,
4 ballons écritoires en liège,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.
2 Juin—6f

Drogues et Medecines
Gros et en Détail.
Les sous-ignés informant le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES françaises, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
F. C. BOURCIER & Cie, Rue des Théopémistes, No. 75.
N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs, et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et le plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai—7f

Chaussures du Nord.
Les sous-ignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de chaussures de 1ère, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.
2 Juin J. G. ARRATZA & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le Dr. HILPHEV transporté au n. 63 de la rue No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Itayale, vis-à-vis e bureau des hypothèques.
3 juil 6

HUNDRED THOUSAND Havana
H Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.
Ap 27—3 RACIE CONSTANT

SANSUES de choix reçues par le Navire Margaret du Havre à vendre FORESTIER, Pharmacien.
28 Juin

Changeement de domicile.
L. R. J. E. DOORNE prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Carby.
13 Juillet—4 1ps.

AVIS.—Attendu qu'une demande m'a été adressée, afin de voir révoquer et annuler les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sophie Allain comme sécularité, savoir: l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Pierre La. L'Hermite, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit.
Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.
Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature, et le seau de l'Etat, le douze Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.
JACQUES DUPRE, Remplissant les fonctions de Gouverneur, Par le Gouverneur,
13 Juillet—30 GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.

Le Sous-igné aurait des conditions avantageuses à proposer à un charretier blanc, homme marié.—S'adresser, rue St. Joseph, No. 110; Faubourg St. Marie, il est inutile de se présenter si on n'a pas de bonnes recommandations. 17 Juillet. P. D. HENRY

Magasin à l'instar de Paris.
Crème d'amande sucrée en pots de cristal du dernier goût, crème de concombre très fraîche, crème de Calimçon, Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Blacassar, Pomme de Savon, de toilette, Peudre surfine, Opium, Corail, etc.
Un joli assortiment de broches à tête, à dents, à ongles &c. Peignes d'écaillé à retaper et fins, Peignes d'écaillé grossiers à jours, à dossier, du dernier goût, du imitation écaillé, et à recevoir les cheveux.
19 M. GAYTHERIC.

THE Subscribers request the creditors of J. CHAUFFAU, and those of V. RIZOUX, to call at Mosby's auction store on Monday next and the following day, to receive a dividend.
L. MILLAUDON, T. MOSSY, H. LANDEFAUX, E. CARBAUY.